

Versement des pensions alimentaires pour tous les parents divorcés, la Caf devient l'intermédiaire systématique !



PENSION ALIMENTAIRE

Depuis le 1^{er} mars 2022, les Caf et les Msa assurent le versement automatique des pensions alimentaires lorsque des parents se séparent, sauf si ceux-ci s'y opposent conjointement. Cette réforme sociale et sociétale majeure s'applique en deux étapes : dès le 1^{er} mars pour les jugements de divorces avec enfants et à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tous les autres types de séparations et divorces. En Gironde, la Caf est déjà l'intermédiaire pour le versement de la pension alimentaire de plus de 2 700 couples séparés.*

En France, les familles monoparentales représentent aujourd'hui près d'1 famille sur 4, contre 1 sur 10 en 1975. 700 000 familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, soit 1 million d'enfants pauvres. Afin de protéger de manière durable les familles ayant souffert d'impayés de pension alimentaire et de les rétablir dans leur droit, le service public des pensions alimentaires va plus loin, passant d'une logique de recouvrement à une logique de prévention des impayés.

Dès octobre 2020, la Caf de la Gironde pouvait servir d'intermédiaire financier pour verser la pension alimentaire sur demande d'un des deux parents en cas d'impayé. En janvier 2021, cette possibilité a été élargie aux parents qui n'avaient pas rencontré d'impayé.



En Gironde, en février 2022, plus de 2 700 couples séparés bénéficient de ce service d'intermédiation financière de la Caf.

Un service public des pensions alimentaires automatique, sauf refus formel des deux parents*. Les parents n'auront plus de demande à faire, ni auprès des professionnels de justice, ni auprès de la Caf : les professionnels de justice transmettront directement de façon dématérialisée à la Caf les décisions fixant une pension alimentaire pour les enfants. *La Caf de la Gironde a rencontré les magistrats et les greffiers de Bordeaux et Libourne, ainsi que la cour d'appel de Bordeaux pour mettre en place ce dispositif opérationnel depuis le 1^{er} mars. Tous sont mobilisés pour qu'il fonctionne et donne satisfaction.* *Pas de refus possible dans les cas de violences conjugales ou intra-familiales.



Gratuit, simple, efficace, sécurisant et accessible à tous sans conditions de ressources, le service public des pensions alimentaires a pour objectifs d'éviter les conflits interpersonnels et les risques de précarisation économique grâce à des paiements réguliers. Il permet de lutter contre la précarité, contribue à rétablir un équilibre entre parents séparés et participe à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un accompagnement global des parents séparés

La Caf propose en complément aux familles concernées par une séparation un accompagnement global combinant le soutien financier et un parcours personnalisé et attentionné (information, conseil, orientation) afin de favoriser la coparentalité, la place de chaque parent et, au final le bien-être des enfants.



En 2021, plus de 4 500 familles ont déclaré une séparation à la Caf

